

MÉMO EN CAS DE PANNE, QUE FAIRE ?



Je constate un dysfonctionnement

Mon véhicule est-il roulant ?

OUI

NON

Je l'amène chez mon garage vendeur
s'il se situe à proximité ou
dans le garage de mon choix.

Je contacte mon assurance circulation
(carte verte) pour le faire remorquer chez
mon garage vendeur s'il se situe à
proximité ou dans le garage de mon choix.



Je déclare ma panne au
02.40.02.12.12 ou
sur www.asa-garantie.com



Le garage envoie son diagnostic
et son devis à
sinistre@asa-garantie.com

Le service technique m'adresse sa
réponse par mail ainsi qu'au
réparateur et au vendeur.

oui à 100%

ASA GARANTIE
règle directement
le réparateur.



NON

Je donne mon accord pour
les travaux et
je règle la facture

Oui Partiellement

Je donne mon accord pour les travaux et
je règle le solde au garage.